



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, M. FONSECA David, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, M. LUCAS Marc, Mme MARCHE Séverine, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick

Absentes : Mme LE NEEL Shirley

Pouvoirs : M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie, M. DHONT Jean-Pierre donne pouvoir à M. FONSECA David, Mme SARAGOSA donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à M. BALDY Patrick

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 17

N° 2024/13

Objet : Renouvellement de la convention « assistance retraite CNRACL » avec le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le courrier du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-De-France (C.I.G.) en date du 13 décembre 2023 ;

VU le projet de convention proposée par le C.I.G. ;

CONSIDÉRANT que la convention reçue le 11 février 2021 pour le service assistance retraite CNRACL a expiré le 10 février 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler cette convention compte tenu de la technicité des dossiers de retraite CNRACL ;

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

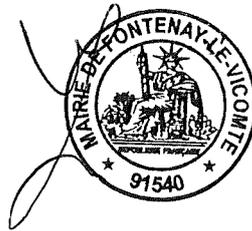
APPROUVE la convention d'assistance à l'établissement des dossiers retraite CNRACL proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-De-France (C.I.G.).

DIT que cette convention prend effet à compter du 11 février 2024.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, pour une durée de 3 ans, et tout document s'y rapportant.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 28 mars 2024

Pour extrait conforme



**Le Maire,
Valérie MICK RIVES**